

LE PRÉSIDENT

Monsieur Vincent BERTHAT
Président de la CNA
15, rue Soufflot
75005 PARIS

Courriel : cna-anased@wanadoo.fr

Paris, le 7 décembre 2010

Monsieur le Président, Cher Confrère,

Permettez-moi de m'étonner des termes de votre courrier de ce jour et des messages diffusés par la CNA auprès des Sénateurs à la veille de l'examen de deux textes essentiels pour le devenir de notre profession : la proposition de loi « Béteille » introduisant la procédure participative de négociation assistée par avocat et le projet de loi de modernisation des professions introduisant l'acte d'avocat.


Au lieu d'appeler à la mobilisation des avocats, la CNA devrait en premier lieu - dans le souci d'unité de la profession - respecter les délibérations prises par le Conseil national des barreaux en présence de ses représentants.

Je vous rappelle à ce titre que l'assemblée générale a approuvé le 18 juin dernier les termes du communiqué commun signé entre le Conseil national des barreaux et le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables par lequel les deux professions s'accordent sur une modification de l'article 2 de l'ordonnance de 1945 pour confirmer l'usage selon lequel les experts-comptables peuvent assister, dans leurs démarches déclaratives à finalité administrative, fiscale et sociale, les personnes physiques qui leur ont confié les éléments justificatifs et comptables nécessaires aux dites démarches.

L'assemblée générale a ainsi donné mandat au bureau pour parvenir à la bonne exécution de cet accord. Tel est l'objet de l'article 21 bis du projet de loi de modernisation des professions.

Est simplement acceptée l'ouverture aux experts-comptables d'une activité déclarative, au bénéfice des personnes physiques, déconnectée de l'article 22 de l'ordonnance de 1945, et ne pouvant s'interpréter comme une remise en cause de la règle de l'accessoire, toute référence à la notion de conseil ayant disparu dans le nouveau texte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments bien confraternellement dévoués.



Bâtonnier Thierry WICKERS